



YACHT CLUB DU PECQ

AVIS DE COURSE

LA CLASSIC ALPICOISE

LE YACHT CLUB DU PECQ ORGANISE UNE REGATE AU PROFIT DU TELETHON

VENEZ NOMBREUX REGATER AVEC NOUS LE **DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017**

Grade : 5 B

Support : HN , IND , INQ

Inscriptions : de 8h30 à 10h00

Briefing : 10h15

Programme :

- 8h00 : Accueil avec boisson chaude
- 10h45 : Signal d'avertissement de la première course

1. Règle de course :

1.1 La régates sera régie par les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2017/2021, les règlements fédéraux et le règlement Osiris Habitables.

1.2 Le règlement de la Fédération Française de voile s'applique.

1.3 L'utilisation du pavillon rouge est obligatoire pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau.



YACHT CLUB DU PECQ

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régates est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitables, d'un poids maximum de 1,0 tonne, ainsi qu'aux dériveurs et quillards de sport.

2.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire auprès de l'autorité organisatrice le jour de la régates. Pour les bateaux soumis aux règles Osiris Habitables, l'équipage ne peut comprendre moins de 2 personnes, dont 1 skipper (art 6 du règlement HN).

2.3 Les concurrents (chaque membres d'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- Le certificat de jauge ou de conformité OSIRIS pour les habitables.

3. DROIT A PAYER

Les droits à payer sont de 10 euros par bateau reversés au TELETHON

4. PROGRAMME

Grutage et inscription à partir de 8h30

Signal d'avertissement de la première course à 10h45

Cérémonie protocolaire vers 17h00

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions, ou seront affichées selon la prescription fédérale.



YACHT CLUB DU PECQ

6. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

7. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soit recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Mr Gérard FERNANDES au 06.28.05.32.14

Inscription Reversé intégralement au TELETHON .

Inscriptions : Auprès de Mr le Trésorier Eric JOYE (joye.eric@club-internet.fr)

Comité de course : Mr Gérard FERNANDES